

N° 187
S É N A T

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

29 Septembre 2016

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention** sur la
**répression des actes illicites dirigés contre l'aviation
civile internationale** et du protocole complémentaire à
la **convention pour la répression de la capture illicite
d'aéronefs.***

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 3670, 3879 et T.A. 781.

Sénat : 751, 856 et 857 (2015-2016).

Article 1^{er}

Est autorisée la ratification de la convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale, faite à Pékin le 10 septembre 2010, signée par la France le 15 avril 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Article 2

Est autorisée la ratification du protocole complémentaire à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, fait à Pékin le 10 septembre 2010, signé par la France le 15 avril 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 septembre 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 3670 (AN, 14^{ème} législ.).